



Union .des Syndicats de l'écologie et de l'Equipement
CFDT- USEE/CFDT
30 passage de l'Arche - 92055 la Défense CEDEX
fax : n° 01 40 81 24 05
tél. : n° 01 40 81 24 00

COMITE CENTRAL HYGIENE SECURITE
Compte rendu CFDT de la séance
du 22 juin 2010

Pour la CFDT, Gwénaëlle L'HUILLIERE DIR EST, Jean-François VACHERIAS DDE 74, Patrick GROSROYAT USEE/CFDT.

Déclaration CFDT

L'ordre du jour de cette réunion d'une journée entière nous laisse perplexe.

Il ne s'agit que de présentations de bilans de l'année 2008 pour la plupart, de points d'information et du projet de règlement intérieur du CCHS .

N'y a-t-il pas aujourd'hui d'autres priorités ?

Les bilans des suicides de l'année 2009 (18) et, déjà 9 en 2010, ainsi que les accidents graves et mortels 12 à ce jour, ne font que confirmer ce que nous avons dénoncé à plusieurs reprises : une dégradation des conditions de travail qui s'amplifie. Des accidents graves et mortels, et ceux qui auraient pu l'être démontrent si besoin était les carences de plus en plus criantes en matière de sécurité et de protection de la santé qui affectent quels que soient leur corps ou leur service les personnels.

Les conditions de travail des agents d'exploitation, notamment en période hivernale, l'amplitude des journées (multiplication des HS) et le non respect des garanties minimales, les temps de déplacements trajet-travail sont des facteurs aggravants.

Pour apprécier ces situations, nous demandons une étude de l'utilisation des heures supplémentaires (indemnisées et/ou non récupérées) sur les derniers exercices depuis la mise en œuvre des DIR.

Quel volume, quelle répartition géographique, quelle répartition entre catégories et corps, quel croisement avec les évolutions négatives de l'accidentologie au travail ?

On constate également une montée en puissance des risques psychosociaux, avec toutes les conséquences que l'on connaît sur la santé des agents, et parallèlement, un encadrement complètement dépassé par ces phénomènes nouveaux, et qui se réfugie dans le déni.

Quel bilan peut-on faire aujourd'hui de l'application de la circulaire sur la prise en charge des risques suicidaires ? Où en est le projet sur le mal être au travail, sur la pénibilité ? Autant de projets dont nous ne trouvons pas la trace dans l'ordre du jour de ce CCHS .

La synthèse des recommandations 2008, 2009 des inspecteurs Hygiène Sécurité est consternante, mais ne nous surprend pas. La RGPP est passée par là et a complètement désorganisé la prise en charge de l'Hygiène Sécurité dans notre ministère.

Extraits du rapport des IHS : « *les documents uniques, obligatoires depuis 2002, ne sont pas encore établis, insuffisance de l'identification des risques psychosociaux, perte de compétence, chaîne hiérarchique moins sensibilisée aux risques professionnels, conception réductrice de la santé et de la sécurité au travail, dilution des responsabilités qui ne sont pas formalisées au niveau de la hiérarchie, trop de service, où les CLHS ne se tiennent pas **au moins** deux fois par an, absence de médecin de prévention avec toutes les conséquences pour les agents, insuffisance de consignes de travail qui génère des accidents, souffrance au travail commune à tous les niveaux hiérarchiques* »
Etc...

Faut-il attendre quelques jurisprudences ayant conduit à la condamnation de tel ou tel chef de service pour qu'une prise de conscience collective ait lieu ?

Le CCHS a-t-il encore un rôle à jouer ?

Nous le croyons, il y a donc urgence à prendre des mesures en cohérence avec l'ampleur des risques encourus par les personnels, à définir une vraie politique de prévention qui ne soit plus seulement un constat comme c'est le cas aujourd'hui.



Déclaration des autres OS.....

D'une manière générale les organisations syndicales ont la même analyse.

Le CCHS n'est pas moteur d'une véritable politique de prévention, la souffrance au travail s'amplifie ainsi que les accidents graves et mortels et les mesures qui sont prises ne sont pas à la hauteur des problèmes.

Les débats s'orientent sur la construction des 63 CEI par un opérateur privé et la non consultation du CCHS. Les OS demandent la mise en place de deux réunions sur ce sujet (les bâtiments, et les matériels). L'administration s'engage à organiser ces réunions rapidement.

Avec comme réserve, le fait que 40 permis de construire ont déjà été acceptés et que les modifications ne peuvent être qu'à la marge !

M Mortelecq : « je représente ici le SG et la DRH, mais je ne suis pas gendarme ni pompier. C'est vrai que l'Hygiène Sécurité n'est peut être pas la préoccupation première dans les services.

Je propose la création de trois commissions permanentes, Routes, VN, Affaires maritimes qui rendront compte au CCHS.

Nous connaissons les contraintes organisationnelles qui font passer en second plan les problèmes HS. Mais nous avons également des contraintes budgétaires et sommes soumis aux réductions d'effectifs.

Sur le travail isolé et la pénibilité, la reconnaissance et la réparation sont nécessaires mais le budget nous renvoie sur la réforme des retraites et la pénibilité ».

CFDT, : bien sûr que le MEEDEM est impacté par les réductions d'effectifs, et les restrictions budgétaires, mais le service GREC 4 (en charge de l'HS) exprime ses difficultés à fonctionner et vous rajoutez trois groupes de travail alors que le GT travail isolé, mal être au travail, pénibilité ne fonctionne pas !

C'est une décision politique de donner les moyens de fonctionner à GREC 4 et le MEEDEM a toute latitude sur ce point.

Les OS demandent la sortie de la circulaire travail isolé, l'administration indique qu'elle pousse dans ce sens, mais n'est pas suivie par sa hiérarchie !

L'intersyndicale demande par écrit la tenue d'un CCHS extraordinaire sur le travail isolé.

Le président du CCHS prend note de notre demande. L'administration doit le réunir dans les deux mois.

1. Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels, suicides et malaises mortels

En 2009, 18 suicides, et déjà 9 en 2010,

Accidents graves et mortels pour 2010 : 22 personnes concernées dont 2 morts.

Sans commentaire ! C'est consternant.

Nous réitérons notre demande d'intervention au service Navigation de la Seine où les suicides et malaises mortels se succèdent.

Concernant les agressions, l'administration va rappeler les devoirs de l'administration sur la protection de ses agents.

2. Approbation des procès verbaux des CCHS du 10 mars, 23 juin, et 19 octobre 2009 et du 27 avril 2010, et relevé de décisions du 27 avril 2010.

Nous faisons nos remarques.

3. Point d'information sur le contenu et les dates de la formation des membres du comité central hygiène et sécurité

Dates retenues 19, 20, 21 octobre 2010 et 26, 27 octobre 2010. Nous demandons à avoir le CV des intervenants. Il s'agit de connaître les compétences de ceux qui vont délivrer cette formation et pas uniquement le nom du cabinet. Mme GARCIN répond à notre demande en s'engageant à nous fournir ces informations pour la prochaine réunion de la commission de suivi (22 septembre).

4. Présentation du bilan décret n° 82-453 hygiène et sécurité de l'année 2008

Le constat de l'administration, partagé par les OS, est que les services ne répondent pas au questionnaire et le résultat de l'enquête n'est pas probant ! 4 DIR sur 11 ont répondu, les services Navigation ne sont pas non plus en tête du peloton concernant les réponses.

CFDT, : Nous interpellons l'administration sur ce qu'il faut mettre en œuvre pour que les services répondent car tous les ans, c'est le même constat !

Nous attendons toujours la réponse !

L'Administration nous informe que La DGAFP a publié une circulaire le 18 mai 2010, rappelant aux chefs de service leurs obligations et leur responsabilité pénale. Elle sera reprise par le MEEDM.

5. Présentation de l'étude mortalité réalisée dans le cadre du groupe de travail pénibilité

Voir document ci-joint

6. Synthèse des recommandations formulées par les inspecteurs hygiène et sécurité dans leurs rapports publiés en 2008 et en 2009.

Nous reprenons dans notre déclaration les principales remarques formulées dans les rapports des IHS, cela confirme ce que nous dénonçons depuis plusieurs années sur la dégradation des conditions de travail des personnels, la souffrance au travail, l'augmentation des risques psychosociaux et la carence des services en matière d'hygiène et de sécurité.

Nous donnons une explication au constat fait par les IHS. Tout d'abord les réorganisations successives ont complètement désagrégé les réseaux de la prévention. Notamment, il y a une carence importante des médecins de prévention dans les services et les agents ne peuvent plus bénéficier d'une couverture médicale, et les services n'ont plus les moyens de satisfaire aux obligations réglementaires, telles que les attestations d'exposition par exemple.

Les ASP ont été pratiquement tous renouvelés et on constate un turn over très important. Dans ces conditions, comment peut-on tenir à jour un document unique. Il y a même des cas où le nouvel ASP prenant son poste n'a trouvé aucune trace ni du document unique ni de ce qui avait été fait en matière d'HS. De plus se pose la question de la quotité de temps de travail alloué à cette mission, 40%, 30%, 20% et parfois même 10%. Enfin le positionnement de l'ASP dans la structure n'est pas sans conséquence. Quelle efficacité peut avoir l'ASP alors qu'il devrait être rattaché au chef de service ou au pire au secrétaire général, il est confiné dans une cellule logistique au prétexte que le tertiaire n'est pas exposé aux risques et que les seuls risques qui subsistent sont ceux liés aux bâtiments. Enfin devant la montée en puissance des risques psychosociaux, les cadres sont dépassés et se réfugient dans le déni. Nous partageons le constat fait par les IHS, qui rejoint les problèmes maintes fois évoqués au CCHS

7. Présentation du bilan 2000-2008 des accidents et des maladies professionnelles au MEEDDM.

Taux de réponse 93%,

En 2008 : 2207 accidents au total qui comprennent 1890 de travail,

Trajet : 250 accidents de trajet en 2008, 66 en mission.

Ce sont les agents d'exploitation et les OPA qui sont les plus touchés.

Sur le tableau de l'administration les chiffres sont en baisse, mais il faut pondérer avec les diminutions d'effectifs.

8. Plan quadriennal de recrutement, d'insertion, de reclassement et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au MEEDDM

Présentation,

9. Projet de règlement intérieur du Comité Central Hygiène et Sécurité

Non traité

10. Questions diverses.

La CFDT demande que les personnels des affaires maritime et plus particulièrement les agents et les contrôleurs spécialité navigation sécurité puissent être intégrés rapidement au dispositif « amiante en place pour les services des phares et balises.

A suivre.....

Prochain CCHS extraordinaire 31 août 2010

Prochaine commission de suivi 22 septembre 2010

Prochain CCHS ordinaire 3 novembre 2010